

Présence d'une citerne à mazout

- ☐ moins de 5.000 litres mise en usage avant le 1er août 1995 ☐ moins de 5.000 litres mise en usage après le 1er août 1995
- ☐ plus de 5.000 litres aérienne ☐ plus de 5.000 litres sous-terrain

